

MONTAGNE Maurice Léopold

Né le 19 12 1888 à Cour-Cheverny Loir et Cher

Fils de Jules et de Joséphine BILLAULT

Cultivateur

Marié le 31 03 1913 à Cour-Cheverny Loir et Cher à Henriette Augustine BLANCHARD

Soldat 80^{ème} R. I. 2^{ème} Cie

Matricule au recrutement : 677 Blois Loir et Cher

Mort pour La France

Le 02 04 1915 à 26 ans 3mois ½, disparu à l'ennemi, à

Perthes-Lès-Hurlus Marne

Tué à l'ennemi

Avis transcrit à Cour-Cheverny le 23 11 1921

Inhumé à la Nécropole nationale Suippes-Ville Marne

Tombe 1615

Fiche Matricule

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **MONTAGNE**

Prénoms **Maurice Léopold**

Grade **Soldat**

Corps **5^e Rég^t d'Artillerie**

N° **24224** au Corps. — Cl. **1208**

Matricule. **677** au Recrutement **Blois**

Mort pour la France le **2 Avril 1915**

à **Perthes-Lès-Hurlus (Marne)**

Genre de mort **Tué à l'ennemi**

Né le **19 Décembre 1888**

à **Cour-Cheverny** Département **Loir et Cher**

Arr^e municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le **1^{er} Octobre 1911**

par le Tribunal de **Blois**

acte ou jugement transcrit le **2^e Novembre 1911**

à **Cour-Cheverny (Loir et Cher)**

N° du registre d'état civil

260-708-1922. [26434]



Transcription de décès
acte n° 44
23 novembre 1921

N° 44 13 Octobre 1921 - Extrait des minutes du greffe mil neuf cent vingt un, du Tribunal Civil heures de jour
Extrait-jugement est décerné instance de Blois. D'un jugement rendu le treize octobre mil neuf cent vingt un
Décès militaire par le Tribunal civil de première instance seant à Blois, département de Loir-et-Cher
Montagne le dit jugement portant cette mention: Visa pour timbre et enregistrement gratis à Blois
le douze novembre mil neuf cent vingt et un, folio sept, case deux (signé) Rappin
Il a été extrait ce qui suit: Vu la requête présentée par monsieur le Procureur de
la République près le Tribunal, Oui monsieur Vidal juge en son rapport. Enjoint le ministère
public en ses conclusions. Le Tribunal etc. après en avoir délibéré, jugeant en premier ressort
Dressé et attendu que d'un dossier communiqué par monsieur mil neuf cent vingt
le Ministre de la Guerre heures et des renseignements sur la déclaration de guerre au Tribunal
résulte que le nommé: Montagne Maurice Léopold soldat au 86^e R. I. est disparu à
le deux avril mil neuf cent quinze à Berthez-lez-Hurlus (Marne) Attendu qu'aucun acte de décès
régulier, n'ayant pu être dressé, il y a lieu en vertu des articles quatre vingt neuf et suivants
qui, lecture faite, ont signé avec Nous du Code civil, de la loi du trois décembre mil neuf
cent quinze et de la loi du vingt-cinq juin mil neuf cent dix huit de procéder à la
constatation judiciaire du décès. Par ces motifs. Dit que: Montagne Maurice Léopold
Cour-Cheramy, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre vingt huit, de Jules et de Marie
Josephine célibataire domiciliée en dernier lieu à Cour-Cheramy, est décédé à Berthez-lez-Hurlus
le deux avril mil neuf cent quinze "Mort pour la France". Dit que le présent jugement homologue
de décès qui il sera transcrit sur les registres de l'état civil pour l'année courante de la commune
Cour-Cheramy et qu'il en sera fait mention sommaire du jugement à la suite de la table annuelle de l'année
du décès. Ainsi fait et jugé à l'audience publique. Par extrait conforme le Greffier du Tribunal
le jugement de décès ci-dessus a été transcrit sur l'ordre de Monsieur le Procureur de la République
vingt et trois novembre mil neuf cent vingt un, à dix-sept heures, par nous Gustave Besson, Ministère
Cheramy, officier de l'état-civil

" Mort pour la France

Approuvé vingt huit novembre quinze et de la loi du vingt-cinq juin mil neuf cent dix huit de procéder à la constatation judiciaire du décès. Par ces motifs. Dit que: Montagne Maurice Léopold Cour-Cheramy, le dix-neuf décembre mil huit cent quatre vingt huit, de Jules et de Marie Josephine célibataire domiciliée en dernier lieu à Cour-Cheramy, est décédé à Berthez-lez-Hurlus le deux avril mil neuf cent quinze "Mort pour la France". Dit que le présent jugement homologue de décès qui il sera transcrit sur les registres de l'état civil pour l'année courante de la commune Cour-Cheramy et qu'il en sera fait mention sommaire du jugement à la suite de la table annuelle de l'année du décès. Ainsi fait et jugé à l'audience publique. Par extrait conforme le Greffier du Tribunal le jugement de décès ci-dessus a été transcrit sur l'ordre de Monsieur le Procureur de la République vingt et trois novembre mil neuf cent vingt un, à dix-sept heures, par nous Gustave Besson, Ministère Cheramy, officier de l'état-civil

G. Besson

G. Besson

Instruction ministérielle
du 5 décembre 1874.

(1)

(1) Indication du corps.

80^e Reg^t d'Inf^{te}ÉTAT nominatif des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés, faits prisonniers
ou disparus au combat du 27 Mars 1915 le 19

NOMS.	GRADES.	TUÉS.	BLESSÉS.	PRISONNIERS.	DISPARUS.	CHUVÉS TUÉS ou blessés.	OBSERVATIONS.
Étiénot	2 ^e Lt						
Laballue							
Rivals							
Laffette							
Kay							
Rigal							
Emance							
Sucl							
Terguel							
Bolleval	Sarg ^t						
Boude	Cap ^{te}						
Paty	2 ^e Lt						
Hebré							
Gastouge							
A REPORTER...		3	11				
Total Général		14					

Nouv et Paris. — Imp. et lith. milit. More Imbert et René Chapelet. Tris. 60.

A REPORTER...

Total Général = 14

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

20 H. Le Régiment quitte le abris 152, et par Soume. L'après, se rend à la Maison Forestière 1800 m. N. du R. de Perthes-les-Hallues. Il relève 2 Bous des 83^e et 1 Bataillon du 59^e.

1^{er} avril - La relève commencée à 2^h et se termine sans incident.

3^e Bous à gauche : 3 Cts en 1^{re} ligne
2^e Bous au centre : 1 Cts en 1^{re} ligne
1^{er} Bous à droite : 2 Cts en 1^{re} ligne,
2 Cts en réserve à l'arrière
Forestière.

2nd avril - Situation sans changement.
C^{te} Marty, arrivé au régiment et affecté à la Brigade.

3rd avril - Situation sans changement.
Officiers arrivés : Béchère, Malafosse, Mercier, 1^{er} lieutenant.

4th avril - Nouvelle répartition du secteur :
1^{er} Bataillon en 1^{re} ligne (3^e et 2^e)
ayant chacun une C^{te} en 1^{re} ligne, 1 section en 2nd ligne.
2nd Bataillon en réserve : 2 Cts à
Maison Forestière, 2 Cts à 4-5.

5th avril - Le 1^{er} Bous relève le 3^e Bous à gauche qui
passent en réserve. Le 53^e prend le front
d'une 1/2 C^{te} dans le secteur de droite.
Le régiment reçoit une nouvelle

DATES.

HISTORIQUE DES FAITS.

Des travaux de mines et de constructions étaient préparés depuis longtemps sous la ligne de tranchées par le génie français et par le génie allemand.

La 32nd division donne le 16 avril l'ordre d'attaquer le 1^{er} au matin la tranchée allemande au N. de la poche, après que le génie aura fait sauter le terrain qui s'avance en angle vers la ligne française.

L'explosion allemande se produit la première. Le 16 à 14 heures les plusieurs vagues allemandes font sauter la tranchée française. Les deux compagnies se saillent devant les reliefs ennemis, nous deux parts, et font les 1^{er} Cts, vint avec la 1^{re} et 2nd sections de tranchées de tranchées avec des fils de fer et des fils de fer, qui a pu s'avancer jusqu'à la première ligne et chasser le 17 au matin par l'explosion de trois fourneaux que le génie fait sauter. Une partie de la précédente ligne française reste inoccupée, toute bouleversée.

Malgré le tir violent de l'artillerie et des lance-bombes ennemis, la troupe reste calée sur ses positions de repli.

17 avril.

Pertes : 3 tués, 23 blessés, 35 disparus (cassés). Pour passer à une attaque possible, le 3rd bataillon arrive de 3-5 à la Maison Forestière : la 1^{re} compagnie reçoit la 3^{re}, et la 2nd la 1^{re} (11th). Le capitaine Luciani est adjoint au commandant du 3rd bataillon. Les Allemands lancent sur nos lignes nombre de bombes et obus.

18 avril.

L'ordre de la division est ainsi conçu : le 16 avril, le 80 s'empare de la tranchée allemande (le Sud de la poche).

Tissot, an 1. — Nancy et Paris, Berger-Levrault. — 2.

Tissot, an 1. — Nancy et Paris, Berger-Levrault. — 2.

ÉTAT nominatif des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés, faits prisonniers ou disparus au combat de 16 Avril le 19

NOMS.	GRADES.	TUÉS.	BLESSÉS.	PRISONNIERS.	DISPARUS.	CHEVAUX TUÉS ou blessés.	OBSERVATIONS.
Rougier	2 ^e cl.	1					
Guilmont	- d ^o	1					
Bonnis			1				
Brunet			1				
Paie			1				
Thurick	3 ^e cl.	1					
Caumare	2 ^e cl.	1					
N ^o Castany	1 ^{er} / 2 ^e	1					
Bordes	3 ^e cl.	1					
Constans	2 ^e cl.	1					
Casque	- d ^o	1					
Boulet	- d ^o	1					
Belles Hoil	- d ^o	1					
Drouant	- d ^o	1					
Pidou	- d ^o	1					
Sauie	- d ^o	1					
Royet	- d ^o	1					
A REPORTER...		3	14				

et releva de suite cette tranchée à R⁴ et à R⁵ pour supprimer le retranchement qui existait actuellement sur son front. L'opération sera précédée d'une explosion à la mine et d'une préparation par l'artillerie.

A. L'opération par l'artillerie - suivant un programme qu'on aura donné ultérieurement (1)

B. L'opération des journaux se fera F¹, F², F³, F⁴ à 16 heures (2)

suivant l'ordre donné directement au commandant régiment.

C. Action de l'infanterie sous la direction du colonel commandant le 80^e et consistant à :

1^{re} occupation par une compagnie de bords et l'entourer complètement par l'explosion.

Cette C^{ie} aura pour missions :

a) occuper l'entourer de l'explosion, se loger dans une tranchée et de le relâcher aux tranchées latérales actuellement occupées par nos troupes de génie (rentrées à pied d'œuvre avant l'attaque) sera mise à la disposition du C^o de la C^{ie}.

b) de boucher le plus tôt possible toutes les tranchées et tous les boyaux aboutissant à la tranchée anglaise pour interdire toute contre-attaque sur le flanc.

2^e Couverture de ces mêmes flancs par des éléments placés vers R¹ et vers R⁴ prêts à contre-attaquer aussitôt toute tentative de nos bords.

Les unités disponibles du 80^e (3 C^{ies}) seront prêtes à partir à tout moment, parties sous les tranchées Nord-Ouest de 46 (2 C^{ies}) parties vers l'entourer R¹ (1^{re}) parties vers l'entourer R⁴ (3 C^{ies})

Ch. L. L'artillerie de campagne sera mise en colonne du 80^e, d'un côté au tir probable d'artillerie, et l'autre choisie à l'abri du 80^e pour couvrir la position de jour.

ÉTAT nominatif des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés, faits prisonniers ou disparus au combat du 17 Avril le 1915

NOMS.	GRADES.	TUÉS.	BLESSÉS.	PRISONNIERS.	DISPARUS.	CHEVAUX TUÉS ou blessés.	OBSERVATIONS.
Auriol	2 ^e cl.	1					
Henry Lucien	1 ^{er} / 2 ^e	1					
Poyet Jules	3 ^e cl.	1					
Belgouy	2 ^e cl.	1					
getin		1					
Chapeau		1					
Bardin		1					
Ravier		1					
Cayse	3 ^e cl.	1					
Bégard	3 ^e cl.	1					
Auriol	2 ^e cl.	1					
Deloup		1					
Enel		1					
Piquemal		1					
Cardiff		1					
Requid		1					
Cheller		1					
Chetel		1					
Boya		1					
A REPORTER...		8	11				

Les unités disponibles du 80^e se répartissent en 4 groupes principaux, qui seront, de la droite à la gauche :

1^{er} Groupe du 1^{er} : 4^e, 1^{re} (tranchées), 3^e (tranchées) ;

2^e Groupe C^{ie} Lucien : 11^e, 10^e (tranchées), 12^e et détachement de génie (troupe d'attaque) ;

3^e Groupe Vignon : 6^e et 342 (tranchées), 5^e (tranchées) ;

4^e Groupe Ravi : 2^e, 3^e, 7^e à M¹ ; 1^{re} à 3^e (tranchées) ;

La C^{ie} se mettra en ligne appuie à l'attaque avec le 1^{er} et le 2^e groupes.

La relève de la 11^e par la 6^e et de la 6^e par la 3^e aura lieu à 22 heures, la C^{ie} Lucien donnera ses ordres à la 12^e et à la 11^e pour l'installation de ses deux compagnies.

Le 1^{er} Plan portera la 1^{re} C^{ie} pour 3 heures 1/2 aux abris du grand entourage et tiendra prêts à marcher les 2^e et 3^e C^{ies}.

A 4 heures 1/2 précis, le génie fait sauter les mines.

Explosion triple et formidable avec grosse grêle de terre et de fumée, suivie d'un débâclement considérable de la 1^{re} et 2^e C^{ies}.

La communication établie les tranchées françaises, plusieurs éléments sont partiellement détruits.

Dans la fumée et la poussière soulevées, la 11^e C^{ie}, guidée par les sapeurs du génie occupe le bord opposé de nouveaux entours, qui dominent de l'air, ennemis.

Le 1^{er} Plan surprend milleux du temps à 4 heures, mais à partir de 4 heures commencent à l'air de bouillir et de se précipiter, avec leur se mitrailleses, les positions de grenades, etc.

